



ASSOCIATION FRANÇAIS
LANGUE MATERNELLE DE MUNICH

AFLM e.V.
Association Français Langue Maternelle de Munich

contact@aflm-munich.de
<https://www.aflm-munich.de>

Conditions générales de l'AFLM

Applicables à compter du 1^{er} septembre 2023

L'AFLM propose des cours en présentiel ainsi que des cours en visioconférence à l'année (du 1^{er} septembre au 31 août).

Suivant l'évolution de la situation sanitaire et les règles définies par les autorités, l'AFLM pourrait être à nouveau appelée à appliquer un protocole sanitaire pour la sécurité de tous. En vous inscrivant, vous vous engagez, parents et enfants, au respect du protocole sanitaire en vigueur qui serait alors porté à votre connaissance.

Si les conditions sanitaires ne permettaient pas que les cours en présentiel puissent avoir lieu pour une certaine durée, ceux-ci se poursuivraient en visioconférence avec des horaires adaptés si nécessaire (et une possibilité de mettre l'inscription aux cours en pause en cas de non-participation en visioconférence).

Adhésion à l'association AFLM

L'inscription aux cours n'est possible que sous condition d'adhésion à l'association AFLM.

Montant à payer : **60 € par famille et par année scolaire** (du 1^{er} septembre au 31 août).

Cas particulier : 30 € par famille pour le reste de l'année scolaire en cas d'adhésion à partir du 1^{er} mai.

Conformément aux statuts, l'adhésion à l'AFLM se renouvelle automatiquement pour l'année scolaire suivante **sauf résiliation avant le 30 juin** par le membre lui-même dans son espace adhérent AFLM ou par courriel à adhesion@aflm-munich.de.

La **facture d'adhésion familiale (cotisation)** vous sera envoyée par courriel après le 15 septembre. Vous pourrez la régler de préférence par prélèvement automatique (en nous accordant une autorisation) ou par virement bancaire.

L'AFLM étant reconnue d'utilité publique, la cotisation et les dons à l'association sont déductibles des impôts. Les frais des cours ne sont pas déductibles des impôts.

Les élèves sont couverts pendant les cours par une assurance contractée par l'association AFLM.

La participation aux cours n'est possible qu'après le règlement de toutes les formalités administratives et le paiement de la cotisation dans les délais notifiés.

Note : Pour les nouveaux adhérents, l'adhésion n'est définitive qu'après les deux séances d'essai*.

Demande d'inscription aux cours

- **Pour les familles déjà adhérentes à l'AFLM :**
Faites une demande d'inscription dans le(s) cours que vous avez choisi(s) pour votre / vos enfant(s) depuis votre espace adhérent AFLM (https://www.vereinonline.org/AFLM_eV/) en accord avec le responsable d'antenne.
- **Pour les nouveaux adhérents :**
Contactez d'abord par courriel [le responsable de l'AFLM](#) de votre choix pour vous assurer qu'il reste des places disponibles. Sur le site sécurisé de VereinOnline veuillez remplir ensuite le [formulaire « nouvelle adhésion »](#) (https://www.vereinonline.org/AFLM_eV/?mitgliedsantrag). Vous recevrez alors un identifiant et un mot de passe qui vous permettront de vous connecter à votre [espace adhérent AFLM](#) (https://www.vereinonline.org/AFLM_eV/) et de faire une demande d'inscription dans le(s) cours que vous avez choisi(s) pour votre / vos enfant(s).

Vous recevrez d'ici la rentrée une confirmation d'inscription par enfant dans la limite des places disponibles.

Tarif des cours

Le tarif des cours pour l'année scolaire est calculé en fonction du nombre de séances proposées et de la durée des séances, avec le tarif horaire suivant :

- **tarif normal : 6 € / heure**
- pour le 2^{ème} enfant d'une famille inscrit aux cours : 4 € / heure
- à partir du 3^{ème} enfant d'une famille inscrit aux cours : 3 € / heure

Ainsi, le tarif par séance est de :

	Durée de séance		
	60 min	75 min	90 min
Tarif normal	6 €	7,50 €	9 €
Tarif 2 ^{ème} enfant	4 €	5 €	6 €
Tarif 3 ^{ème} enfant et plus	3 €	3,75 €	4,50 €

Note : si une modification des tarifs des cours est proposée et votée à l'Assemblée Générale de l'association, les conditions générales de l'AFLM seront mises à jour.

Facturation des cours

Une **facture pour la participation aux cours** vous sera envoyée par courriel au début de chaque semestre.

Vous pourrez la régler de préférence par prélèvement automatique (en nous accordant une autorisation). Si vous réglez la facture par virement bancaire, veuillez SVP **préciser le numéro de facture suivi du nom de famille de l'enfant sur l'ordre de virement.**

Afin d'assurer une certaine stabilité des effectifs, l'inscription aux cours vous engage pour une année scolaire, avec la possibilité de désinscrire votre / vos enfant(s) du second semestre par demande écrite auprès du responsable d'antenne **au plus tard 4 semaines avant le début du second semestre.** En cas de désistement hors délai, l'année scolaire complète sera facturée.

Tout semestre entamé est dû dans son intégralité à partir de la date du démarrage officiel du cours, séances d'essai comprises. **Il n'y a pas de déduction possible pour absence à une ou plusieurs séances.**

Pour une inscription dans le courant de l'année, ce règlement est appliqué à partir de la date qui vous sera notifiée comme date de début de cours pour votre enfant.

Règlement et protocole sanitaire

Les enfants sont sous la responsabilité des parents ou d'un tiers accompagnateur avant la prise en charge par le professeur ainsi qu'après la fin du cours.

Le règlement intérieur et le protocole sanitaire en vigueur dans les établissements d'accueil sont à respecter.

Selon les lieux de cours et les normes sanitaires imposées le cas échéant, par exemple en cas de reprise de la pandémie, l'AFLM pourrait être appelée à adapter la durée effective des cours dans le courant de l'année. Le temps nécessaire pour appliquer les mesures sanitaires (par exemple désinfection des tables, aération...) est alors facturé en conséquence lors de la facturation des cours.

*** Séances d'essai**

Pour les nouveaux élèves, deux séances sont proposées à l'essai sans engagement. Les séances d'essai sont définies comme étant les deux premières séances qui ont lieu à partir de la date de début de cours nommée par le responsable. Par définition, ces deux séances se suivent.

Un enregistrement dans notre système sécurisé en ligne (VereinOnline) et une demande d'inscription au cours sont impératifs avant la participation à la première séance d'essai pour des raisons d'assurance et de gestion des inscriptions. Si les deux séances d'essai sont concluantes, l'adhésion à l'association et l'inscription au cours seront validées et les séances d'essai seront facturées.

Si les deux séances d'essai ne sont pas concluantes et que vous ne souhaitez pas adhérer, vos données seront effacées du système et les séances d'essai ne seront pas facturées, sauf exceptions définies dans les conditions spéciales ci-dessous.

Conditions spéciales

- **Exceptions concernant la non-facturation des séances d'essai :**
Dans le cadre de certains cours à vocation particulière (cours Découvertes, théâtre ou tout autre cours thématique qui pourrait être mis en place), les deux séances d'essai seront facturées même en cas de non-inscription par la suite.
- Dans le cas d'organisation de cours de théâtre qui incluent la préparation d'une représentation théâtrale, une inscription annuelle entre en vigueur après les 2 séances d'essai. Il n'y a pas de désistement possible en cours d'année.
- **Annulation / report de cours :**
Si des séances ne peuvent avoir lieu pour cause d'absence du professeur (et l'impossibilité d'organiser son remplacement) ou pour des raisons indépendantes à l'organisation de l'AFLM (par exemple indisponibilité temporaire des locaux), ces séances seront reportées. Deux semaines libres pourront être gardées à la fin de l'année scolaire pour pouvoir y placer des séances de remplacement le cas échéant. Les séances qui n'auront pu être reportées à une date ultérieure et devront par conséquent être annulées seront remboursées à la fin de l'année scolaire au-delà d'une séance annulée.
- Si les effectifs du cours ne sont pas suffisants, les élèves seront orientés vers d'autres cours / antennes. Cette mesure peut être appliquée au changement de semestre si nécessaire.